



FAVORISER LA PARTICIPATION DES REPRESENTANTS ELUS AU CVS : le rôle, les missions et les outils des représentants du CVS

Formation pour les Représentants de la direction au CVS, professionnels de soutien, représentants des familles, représentants des personnes accompagnées au CVS.

La loi du 2 janvier 2002 dit comment les établissements fonctionnent. Cette loi dit que :

- J'ai le droit au respect
- J'ai le droit de donner mon avis
- Les personnes accompagnées peuvent donner leur avis sur le fonctionnement des établissements.

Cela s'appelle le conseil de la vie sociale (CVS).

Les représentants élus vont aux réunions de CVS.

Les représentants élus représentent les autres personnes.

Pour représenter les autres, il faut apprendre.

Tous les membres du CVS doivent apprendre ensemble.

OBJECTIFS

Cette formation sert à apprendre aux représentants :

- Leurs droits
- Le fonctionnement du CVS
- Le rôle de l' élu
- A construire des outils
- A mieux travailler ensemble

CONTENU

- On va parler de ce que dit la loi
- On va expliquer le rôle de chacun
- On va apprendre les différentes étapes du CVS
- On va découvrir des outils
- On va s'entraîner à prendre la parole et à représenter les autres

Pré-requis

- Etre représentant des personnes accompagnées au CVS
- Pouvoir se concentrer sur une journée complète (des pauses sont prévues dans la journée).
- Pouvoir donner son avis.
- C'est conseillé de venir à deux : Je viens avec un professionnel (direction, professionnel de soutien)

Modalités pédagogiques

- On va jouer à trouver les règles du fonctionnement du CVS
- On va trouver des solutions ensemble
- On va réfléchir ensemble à notre rôle
- On va s'entraîner à utiliser des outils
- On va jouer à trouver les missions des représentants

Public concerné

Représentants de la direction au CVS, professionnels de soutien, représentants des familles, représentants des personnes accompagnées au CVS.

Formateur.s

Un.e formateur/trice du CREAI

Infos



2 jours / 12 heures



6 à 15 personnes



en intra, en présentiel



adhérent CREAI : 1400 €/jour
non adhérent : 1750 €/jour

Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou contact@creai-idf.fr

Fiche formation - maj 2024